

37COM7B.95

Quartier historique de la ville portuaire de Valparaíso (Chili) (C 959rev)

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-13/37.COM/7B,
2. Prend note de la réunion de coordination organisée par le Conseil des monuments nationaux le 6 décembre 2012 avec les acteurs et note les efforts accomplis par les autorités nationales et municipales pour soumettre les plans avec une documentation technique complète ;
3. Note également le rôle actif de la société civile dans la préservation des valeurs de la ville portuaire de Valparaíso et sa contribution à la création d'un dialogue social pour la conservation du bien ;
4. Constata la complexité des procédures légales pour les interventions, ainsi que la répartition des responsabilités entre les autorités nationales et locales et les Ministères et agences nationales engagés dans la préservation et le développement de la ville ;
5. Accueille favorablement l'invitation faite par l'État partie d'une mission de conseil, financée par ce dernier, pour évaluer l'état de conservation actuel, l'ensemble de la gestion et la protection, ainsi que les projets en cours et planifiés en relation avec la valeur universelle exceptionnelle du bien ;
6. Demande également à l'État partie de retarder toute intervention irréversible à Puerto Barón jusqu'à ce que la mission de conseil formule ses recommandations ;
7. Demande en outre à l'État partie de remettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1er février 2014**, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et la mise en œuvre de ce qui précède, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 38e session en 2014.